

COMPTE-RENDU de la REUNION du COMITE de QUARTIER

Secteurs 4 et 5 : "Sainte-Anne / les Lauriers / la Belle Isnarde / le Moulin Blanc Canebiers et environs"

***JEUDI 17 OCTOBRE 2019 à 18 heures,
Ecole de Voile***

Etaient présents :

Monsieur le Maire

M. GIRAUD, adjoint, coordonateur des « comités de quartiers »,

Mme ANSELM, adjointe, présidente du quartier n°4,

Mme GIBERT, conseillère municipale, présidente suppléante du quartier n°4,

Mme REBUFFEL, conseillère municipale, présidente suppléante du quartier n°5,

Mmes SIRI, adjointe,

MM. HAUTEFEUILLE, PERRAULT et GUIBOURG, conseillers municipaux délégués,

Mmes ISNARD et SERRA, conseillères municipales,

M. RUIZ, directeur général des services,

M. BEY, directeur adjoint des services techniques municipaux,

M. COLIN-LALU, directeur de la police municipale,

Adjudant-Chef CORNU, représentant la Brigade de Gendarmerie de St-Tropez,

M. DELEVALLE, représentant la Société PIZZORNO,

M. MATTEI, coprésident du quartier n°4,

M. CHAMPSAUR, coprésident suppléant du quartier n°5,

Mesdames et Messieurs les administrés.

Excusée :

Mme PERRON, coprésidente suppléante du quartier n°4,

Les ambassadeurs du tri.

* * *

M. GIRAUD ouvre la 23^e session des Comités de Quartiers.

Il tient à préciser que si certains problèmes de fond demeurent, il faut tout de même reconnaître qu'à l'issue des réunions de quartiers, de nombreux petits soucis de proximité ont été résolus.

RECENSEMENT

Le prochain recensement se déroulera du 16 janvier au 15 février.

C'EST UTILE :

- il détermine la population officielle de chaque commune,
- les résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'Etat au budget des communes,
- le bilan permet d'ajuster l'action municipale aux besoins de la population (équipements collectifs, rénovation des quartiers, moyens de transports, ...).

C'EST SIMPLE :

Les agents recenseurs, recrutés par la Mairie, vous remettront vos codes de connexion ou des questionnaires papier qu'ils viendront ensuite récupérer.

C'EST SUR :

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés), de manière strictement confidentielle (les noms et adresses ne sont pas enregistrés, ni conservés).

Pour tous renseignements, les administrés sont invités à contacter la Mairie ou à consulter le site : www.le-recensement-et-moi.fr

M. GIRAUD précise que si la période déterminée pour cette opération n'est pas forcément la plus propice pour notre village, les personnes devant s'absenter auront la possibilité de signaler leur départ et récupérer ainsi leurs codes.

COLLECTE et NETTOIEMENT de la VILLE

Dans le cadre du **contrat liant la Commune à l'entreprise prestataire PIZZORNO**, les relations sont les suivantes :

- tous les 15 jours, réunions « Saint-Tropez Propre » en présence de Mme SERRA, du ou des directeurs de la société, des chefs d'équipes et des agents du service Environnement municipal,
- chaque jour, contact direct avec ces personnes, sur le terrain, par téléphone, mail ou via le logiciel de liaison pour indiquer les anomalies,
- contact quotidien de M. Michel CHIKER, remplaçant de Mme Laura BERARDI, avec les directeurs et chefs d'équipes.

Les **missions de l'agent assermenté** du service de l'Environnement sont les suivantes :

- état de nettoyage des rues,
- surveillances des plannings de nettoyage de la voirie, des avaloirs, en conformité avec le cahier des charges du marché,
- relevé des anomalies de nettoyage (décalages d'horaires, pannes de véhicules, ...),
- correction de ces dysfonctionnements et suivi des corrections,
- force de proposition pour améliorer la propreté,
- surveillance des administrés avec rappels à l'ordre et verbalisations (135 €) : du 23 juillet (prise de fonction) au 5 octobre : 13 verbalisations.

Dans le cadre du contrat liant l'entreprise PIZZORNO à la Communauté de Communes, le service municipal de l'Environnement est en lien étroit avec le « Pôle Déchets » de la COM COM (en charge de la collecte et du traitement de tous les déchets, de la gestion des bacs et des déchèteries).

A ce titre, des relations quotidiennes sont en place avec :

- le responsable de la collecte,
- le responsable de secteur,
- les ambassadeurs de tri.

De plus, des réunions sont organisées avant, pendant et après la saison, ainsi qu'en période hivernale.

Le **service municipal de l'Environnement** est l'interface de la COM COM pour :

- suivre les nouvelles dispositions du marché de collecte,
- renseigner les administrés,
- mettre en place les collectes de cartons professionnels supplémentaires durant l'été,
- installer des bacs de collectes supplémentaires place Forbin, rue du Cépoun Sanmartin, traverse de la rue Allard,
- mettre à disposition des bacs de collecte et de tri pour les différentes manifestations tout au long de l'année,

- étudier l'installation de containers enterrés sur différents sites : place Forbin, rue du 8 mai 1945, quai de l'Epi,
- suivre et contrôler les prestations de collecte et remonter les informations,
- remonter les problèmes rencontrés lors des prestations de collecte.

Dès cet automne :

- réunions de débriefing,
- réflexion sur l'implantation de bacs de collecte : Vieille Ville, ZA Saint-Claude, les écarts, ...
- avancement du dossier concernant l'implantation de containers enterrés.

Le projet de containers enterrés avance. Plusieurs sites d'implantation sont actuellement à l'étude.

MOUSTIQUES

Après avoir pris contact avec la Ville d'HYERES, particulièrement concernée par la prolifération de ces insectes en raison de son environnement marécageux, la Commune a décidé d'acquérir, pour l'instant, 5 bornes SMART BAM de la marque QISTA.

Ces équipements, attrapes moustiques, seront implantés :

- à l'école maternelle,
- à l'école des Lauriers,
- au Pôle Enfance.

Ces bornes attirent les femelles moustiques, évitant ainsi la ponte de 200 œufs toutes les 48 heures. Elles permettent de diminuer de manière drastique les populations de moustiques.

Le coût unitaire est de 850 € TTC.

Les principales caractéristiques de ces bornes sont :

- une programmation marche / arrêt,
- un système d'attraction breveté avec point de capture adaptable (les moustiques Tigre volent et piquent plus bas que les traditionnels),
- un système de comptage du nombre de moustiques capturés,

- un arrêt automatique de la borne selon les conditions météorologiques (vent et pluie),
- la capture des moustiques Tigre, traditionnels et des Arabis,
- une fixation au sol sur une dalle de béton ou ciment.

Il est rappelé que la Ville assure le traitement, depuis de nombreuses années, des parties qui lui appartiennent. Les particuliers doivent prendre toutes dispositions permettant d'éviter les points d'eau et traiter leurs propriétés.

M. GIRAUD rappelle que des nichoirs pour chauves-souris sont en vente auprès du service municipal de l'Environnement au prix de 40 € l'unité.

Quant à l'étang des Salins et ses abords, il n'est plus possible d'y intervenir pour traiter car il fait l'objet depuis quelques années d'un arrêté préfectoral de Biotopie.

M. RUIZ précise qu'il n'est pas possible d'installer ces bornes aux abords de l'étang car elles nécessitent un branchement électrique.

YACHT CLUB de SAINT-TROPEZ

Un bilan de l'été est présenté.

Activités :

- stages,
- locations,
- cours particuliers en optimist, catamaran, planche à voile, kite surf, stand up paddle et kayak.

Quelques chiffres :

- 350 membres,
- 600 stagiaires à la semaine,
- + de 1500 heures de locations et cours particuliers.

Des prestations complémentaires :

- mobilier et matériel de cuisine,
- barbecues le mercredi.

A noter :

- une hausse des propriétaires de bateaux avec une trentaine de membres possédant leurs propres embarcations,
- une présence quotidienne des enfants du CLJ ou du centre aéré, encadrés par un agent spécialement dédié à leur accueil,
- une ambiance conviviale d'un club sportif, grâce à l'investissement et au professionnalisme de l'équipe.

M. BEAUFILS, président du Yacht Club, rappelle qu'il s'agit d'un fonctionnement associatif. L'ensemble des activités est géré par l'association. Si tout n'est pas parfait, les responsables et personnels s'attachent à améliorer les points perfectibles pour qu'au fil du temps, tout soit parfaitement adapté aussi bien pour les enfants que pour les membres.

CHAPELLE SAINTE-ANNE

Cet édifice nécessite des travaux. Ces derniers sont soumis à des autorisations délivrées par les services de l'Etat. Des informations sont donc communiquées à ce sujet.

Le site est classé depuis le 3 juin 1932 et la chapelle l'a été au titre des Monuments Historiques le 21 décembre 1981.

De 2008 à aujourd'hui : 174.866,79 € de travaux ont été réalisés.

26 mai 2016 : état sanitaire réalisé par l'Architecte des Bâtiments de France.

Septembre 2018 : compte-rendu du diagnostic et des préconisations, obligation de lancer un appel d'offres pour choix d'un architecte agréé du patrimoine.

Septembre et octobre 2018 : relevé de l'état existant.

Novembre et décembre 2018 : bilan technique.

Fin décembre 2018 : sondages réalisés à la demande de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles).

Janvier et février 2019 : consultation des appels d'offres pour prestations très spécifiques.

Avril 2019 : sondages et analyses en laboratoire.

Fin mai 2019 : transmission du rapport concernant les sondages à la DRAC pour observations.

Septembre 2019 : retour sur étude commune entre le maître d'œuvre et la DRAC sur la mise en valeur des ex-voto dans la chapelle.

Automne 2019 : dépôt du permis de construire.

Travaux programmés durant 10 semaines environ.

Fin février 2020 : fin des travaux, en fonction des délais d'instruction.

EX-VOTO

La collection est classée depuis le 2 mai 2012 au titre des monuments historiques.

Elle comprend :

55 tableaux
2 photographies
5 dioramas
17 maquettes
11 plaques de marbre
10 objets divers

22 août 2013 : notification d'un marché pour restauration de l'ensemble des tableaux.

Depuis mars 2014 : suite à la visite de l'ABF (Architecte des Bâtiments de France), décision de conserver les ex-voto restaurés dans les réserves sécurisées de la Citadelle.

Ces ex-voto seront bien évidemment réinstallés dans la chapelle Sainte-Anne une fois les travaux programmés dans cet édifice terminés.

EGLISE PAROISSIALE

Devant les interrogations de nombreux tropéziens, des informations sont apportées concernant les travaux programmés sur l'édifice.

2017 : prévision de rénovation des 4 façades du clocher (1100 m²).

Décembre 2018 : lancement de l'appel d'offres pour choix de l'architecte agréé du patrimoine.

8 mars 2019 : candidat retenu et notification du marché à maîtrise d'œuvre.

Avril 2019 : demande de la DRAC de réaliser un relevé des mesures de l'église.

Mai 2019 : relevé réalisé + nouvelle demande de la DRAC et de l'architecte de réaliser une analyse technique de toute la structure soutenant le clocher.

Août 2019 : diagnostic réalisé par un bureau d'études spécialisé.

A l'automne : dépôt du permis de construire obligatoire.

En fonction des délais d'instruction, fin des travaux prévue mi-février 2020.

A noter que dans le courant du mois d'octobre, tout l'éclairage intérieur sera rénové pour un coût de 35.000 € TTC. A cette occasion, des réservations seront faites afin de prévoir l'installation de ventilateurs. Ces équipements seront retirés en dehors de la période chaude pour éviter une pollution visuelle.

Monsieur le Maire tient à préciser que le budget est prêt depuis longtemps. Les élus et les services ne s'attendaient pas être soumis à autant de contraintes administratives.

BATEAUX ECHOUES

Des bateaux sont actuellement échoués dans le secteur du Pilon. Afin de répondre aux interrogations des administrés, les précisions suivantes sont apportées.

IPSUM :

Echouage dans la nuit du 4 au 5 mai 2019

5 mai : pompage d'environ 5000 litres de gasoil en raison des risques de pollution marine.

9 mai : courrier à l'assureur italien du propriétaire du bateau : sans réponse.

9 mai : mise en demeure de la DDTM (Direction Départementale des Territoires de la Mer) au propriétaire pour enlèvement sous 5 jours : sans réponse.

4 juin : courrier de M. le Maire au Préfet sollicitant l'aide des services de l'Etat pour procéder à l'enlèvement.

Envoi du devis de confinement sécuritaire et visuel au propriétaire : refus du devis.

Courrier de M. le Préfet Maritime à l'assureur pour accélération des opérations de retrait du navire.

CENTAURA :

Echouage dans la nuit du 9 au 10 septembre 2019, à l'entrée du port du Pilon.

Dès le **lendemain**, intervention de la S.N.S.M. (Société Nationale de Sauvetage en Mer) pour pompage de la voie d'eau.

Remorquage de l'épave à proximité de l'IPSUM par les services de l'Etat.

19 septembre : mise en demeure du propriétaire par la DDTM pour sécurisation et enlèvement de l'épave.

Impossibilité du propriétaire d'assurer financièrement ces missions.

CONCLUSIONS :

- du côté de la Mairie : tout a été fait dans les règles,
- les bateaux se trouvant sur le Domaine Public Maritime, la finalité du dossier relève uniquement des services de l'Etat,
- le Maire n'a aucun pouvoir de police en la matière.

Monsieur le Maire tient à apporter deux informations. Concernant l'IPSUM, l'Etat envisage un démontage sur place. Quant au CENTAURA, le renflouement devrait être pris en charge par l'Etat.

Pour ce qui est du propriétaire du CENTAURA, dorénavant sans domicile, il est actuellement logé par la Ville dans un bungalow à proximité du stade des Salins, jusqu'au mois d'avril prochain.

ANCIENS ABATTOIRS

Le 6 juillet 2017, par délibération, le Conseil Municipal entérinait la cession des locaux, pour une période de 30 ans, moyennant un loyer.

La rénovation et l'aménagement du bâtiment ont été effectués à la charge de l'architecte CHAUVET.

La salle d'exposition, située en rez-de-chaussée, pourra être louée par la Ville 48 semaines par an. Les 4 semaines restantes étant réservées au Cabinet CHAUVET.

Après 18 mois de travaux, l'inauguration du site a eu lieu le 1^{er} août 2019.

CARREFOUR de la CHAPELLE du COUVENT

A la demande de riverains, le passage piéton permettant de relier le parvis de la chapelle au trottoir d'en face (terrain de la Compagnie des Eaux) a été déplacé de quelques mètres permettant ainsi de renforcer considérablement la sécurité des usagers.

De plus, afin d'améliorer le déplacement des personnes à mobilité réduite, notamment celles de la Maison de Retraite, il a également été décidé de créer des « bateaux ».

ECOLE PRIMAIRE des LAURIERS

Le regroupement des deux sites est effectif depuis la rentrée de septembre.

Les travaux réalisés représentent un budget de 1.000.000 d'euros TTC.

Actuellement, l'école compte 8 classes ouvertes. A l'issue des travaux (rentrée 2020), 2 salles de classe supplémentaires pourront être utilisées si nécessaire, soit 10 classes et environ 250 élèves au total.

Pour rappel :

Rentrée 2018 : 191 élèves inscrits sur deux sites

Rentrée 2019 : 196 écoliers regroupés sur le site des Lauriers

MONTEE des MEUNIER

M. HAUTEFEUILLE informe les riverains que le réseau d'assainissement a fait l'objet d'une rénovation, par chemisage, donc sans ouverture de la chaussée, afin de limiter la gêne.

La chaussée est effectivement en très mauvais état. Elle ne sera refaite qu'après les interventions de France Telecoms et ENEDIS qui doivent enterrer leurs réseaux.

CHEMIN des VENDANGES / CARREFOUR de la CROIX MALLET

La réfection des enrobés a été réalisée sur cette partie de voie pour un coût de 200.000 € TTC.

TRAVAUX ROUTE de SAINTE-ANNE

M. HAUTEFEUILLE annonce qu'à partir de lundi 21 octobre, des travaux seront réalisés afin de renouveler le réseau d'eaux usées. A cette occasion, la voie sera interdite à la circulation et une déviation mise en place.

Les travaux dureront deux mois pour un coût de 134.000 € TTC.

CHEMINS des SALINS, de CAPON et ROUTE des CARLES

Actuellement, des travaux d'amélioration et de renforcement du réseau d'eau potable sont en cours.

Ils sont réalisés par le service « pôle Eau » de la Communauté de Communes. Ils seront terminés avant le début des travaux sur la route de Sainte-Anne.

SAINT-TROPEZ CLASSIC

Cette course de grande renommée aura lieu le dimanche 20 octobre.

A cette occasion, les administrés sont informés que la circulation sera perturbée en matinée.

LA PAROLE aux ADMINISTRÉS

ENVIRONNEMENT

Square Jean Moulin :

Il est demandé de déplacer les bacs de collecte, actuellement positionnés devant la fontaine à proximité du lavoir Vasserot. Ces équipements sont du plus mauvais effet.

Tournées et équipements :

Des précisions sont demandées concernant l'augmentation du nombre de tournées de collecte.

De plus, suite à la mise à disposition de bacs de plus grande contenance, les usagers se demandent comment se débarrasser des anciens, plus petits et rencontrent des problèmes de stockage de ces équipements.

M. BEY informe les participants que le tonnage des ordures ménagères a baissé. En revanche, la collecte des déchets recyclés est en augmentation. C'est la raison pour laquelle les bacs jaunes sont dorénavant d'une capacité supérieure afin d'être adaptés au tri effectué par les administrés.

Quant à la récupération des anciens containers, la Communauté de Communes doit s'en charger. Si ce n'est pas le cas, il convient de téléphoner au service municipal de l'Environnement qui fera le nécessaire.

M. RUIZ précise que les usagers ont tout à fait le droit de refuser les bacs de grande contenance, très encombrants, s'ils estiment que les plus petits suffisent.

AVENUE PAUL SIGNAC

Stationnement :

Les jours de marché ou de grande affluence, cette voie est devenue un lieu de parking, au détriment des piétons qui doivent emprunter la chaussée.

Les services municipaux ont implanté des piquets, à certains endroits. Il serait souhaitable d'en positionner de nouveaux.

M. HAUTEFEUILLE informe les administrés qu'un projet d'aménagement avec création d'un trottoir est à l'étude. Le problème sera donc résolu dans l'avenir.

Un emplacement réservé existe au PLU dans ce secteur. La confirmation de sa future utilisation est demandée.

M. RUIZ répond positivement à cette question.

Vidéosurveillance :

Suite à plusieurs dégradations dans le secteur, il est souhaité l'installation d'une caméra de surveillance.

M. RUIZ informe les riverains que le secteur ne dispose pas de réseau de fibre optique nécessaire à ce type d'équipement. De plus, si le nombre de caméras augmente, l'effectif du personnel du Centre de Surveillance Urbain ne sera plus adapté.

CHEMIN de L'ESPADON

Ce chemin ne bénéficie pas de containers.

M. DELEVALLE rappelle que ce type d'équipements doit être demandé par les particuliers ou syndicats auprès de la Communauté de Communes.

EPAVE SECTEUR des SALINS

Vers le tombeau d'Emile OLLIVIER, il y a des restes d'une épave, récemment échouée.

M. RUIZ précise que lorsque l'échouage se produit dans la zone des 300 mètres, le Maire peut intervenir si les travaux sont peu conséquents. Il ne dispose d'aucune information concernant cet échouage. Des renseignements seront pris très rapidement et l'entreprise FAUCON sera missionnée pour dégager les débris si cela relève des compétences municipales.

FIBRE OPTIQUE

M. RUIZ rappelle que les travaux sont en cours. Le calendrier est respecté, avec même un peu d'avance. Normalement, d'ici la fin de l'année, le secteur des Salins en sera doté. Pour rappel, les travaux sont programmés jusqu'en 2021.

Un riverain, syndic d'une copropriété, souhaite obtenir des précisions permettant d'éclaircir certaines ambiguïtés.

M. RUIZ propose d'organiser un rendez-vous, en présence des représentants de la société prestataire et de la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire rappelle que ces travaux font partie du schéma départemental du numérique, confié par le Département à la Communauté de Communes. La Commune a été classée prioritaire. Les travaux la concernant seront donc réalisés en premier.

POTEAUX d'INCENDIE

Ce même administré, après avoir été reçu par les agents du service en charge de la gestion de ces équipements sécuritaires, souhaite obtenir de nouvelles précisions en la matière, notamment concernant les débits des canalisations alimentant ces poteaux.

Monsieur le Maire rappelle que les poteaux situés sur le domaine public sont gérés par la Ville. Elle en assume l'installation et l'entretien. Pour ceux situés sur les parties privés, ils relèvent des propriétaires ou copropriétés.

La Communauté de Communes doit relancer les études permettant de déterminer les débits des différentes canalisations permettant l'implantation de ces poteaux.

MOUSTIQUES

Certains ruisseaux communaux ne seraient pas entretenus régulièrement, cette carence favoriserait la prolifération de ces insectes. De même, l'étang des Salins est un lieu propice à leur développement.

Monsieur le Maire rappelle que la Ville traite régulièrement les ruisseaux. Les particuliers doivent prendre toutes dispositions pour éviter les points d'eau stagnante. Quant à l'arrêté de biotope en vigueur, il doit obligatoirement être respecté.

VIEUX CHEMIN de SAINTE-ANNE

Le revêtement de cette voie est endommagé et la rend dangereuse.

Monsieur le Maire informe les administrés que cette route fait l'objet d'un projet d'élargissement à certains endroits, sans toutefois la transformer en un axe de grande circulation et de vitesse.

M. GUIBOURG rappelle qu'un « emplacement réservé », prévu au Plan Local d'Urbanisme, permettra, à terme, de transformer la baillonnnette existante au niveau de la propriété « La Templierie ». Le coût du chantier n'est pas encore établi.

Le problème est identifié et une réflexion est en cours.

MURS de CLOTURE

Route des Salins et quartier Valfère :

Le sujet d'un mur de clôture n'ayant pas fait l'objet d'un retrait est abordé.

M. GUIBOURG rappelle que le sujet a été évoqué à de nombreuses reprises. Un constat a été réalisé pour vérifier les faits. Le nouveau mur a été construit au même endroit que l'ancien. Il n'y a donc pas d'infraction.

Il en est de même pour le mur signalé à Valfère. Les clôtures doivent faire l'objet d'un recul uniquement sur les parcelles concernées par des « emplacements réservés ».

Avenue Pelletier :

Des informations sont demandées concernant le recul d'un mur de clôture d'une propriété récemment achetée et ayant fait l'objet de travaux.

M. GUIBOURG rassure les participants à ce sujet. Le nouveau propriétaire a bien tenu compte de son obligation de reculer son mur de clôture. Tout a été fait dans les règles. Il s'agit maintenant de signer les actes notariés entre ce dernier et la Ville pour que l'ancien mur soit détruit et la voie ainsi élargie.

LAMPADAIRE SOLAIRE CHEMIN des BASTIDETTES

Cet équipement solaire ne fonctionne plus.

Une vérification sera faite.

POLLUTION et INCIVISME

Un riverain tient à évoquer deux sujets plus généraux, la pollution et de l'incivisme générés par les touristes, les locaux et nouvellement par les bateaux de croisière. Il souhaite la mise en place d'une information renforcée ainsi que la verbalisation des contrevenants.

M. GIRAUD rappelle que des dispositions sont prises par la Ville. Des verbalisations sont possibles en fonction des infractions constatées. Dernièrement, la campagne d'information « Ici commence la mer » a été créée.

Quant aux bateaux de croisière, la commune est totalement incompétente en la matière. La politique menée est celle de développer les petites unités et d'écarter les plus importantes qui n'intéressent pas le commerce local. Ces autorisations de mouillage sont délivrées par les services maritimes de l'Etat.

TRANSPORTS SCOLAIRES

Depuis des années, l'arrêt réservé au ramassage scolaire, chemin de Valfère, était opérationnel. Depuis Pâques, il n'est plus en fonction, obligeant ainsi trois enfants à se rendre à d'autres points de ramassage. Cette décision est regrettée par les familles concernées.

Mme SIRI intervient pour rappeler à l'intervenante que toutes les précisions lui ont été apportées lorsqu'elle a été reçue en Mairie.

A la pratique, il a été constaté que cet arrêt ne concernait que trois enfants et obligeait ainsi ceux déjà dans le car à subir un trajet plus long. Le transport scolaire ne se détermine pas « à la carte ». Les trajets sont définis en fonction du nombre d'enfants à transporter.

ENTRETIEN des PLAGES

Des informations sont demandées à ce sujet car certains manquements auraient été constatés. De plus, l'apport de sable à certains endroits est proposé car il a été constaté des ensablements sur des propriétés privées.

M. BEY rappelle que certaines plages communales sont nettoyées tous les jours, d'autres un jour sur deux.

M. RUIZ informe les participants qu'il y a cinq ans, l'apport de sable avait été chiffré et proposé auprès des services maritimes de l'Etat. Ce projet a été totalement rejeté car les espaces sont considérés comme « milieux naturels ». De plus, une granulation identique du sable doit être trouvée.

Concernant les propriétaires qui procèderaient à des ensablements, les services municipaux n'en sont pas informés. Si des signalements sont faits, des contrôles seront opérés.

CHEMIN de l'ESTAGNET

Un riverain renouvelle son souhait de voir l'entrée de ce chemin bénéficier d'équipements interdisant la circulation des véhicules, hors riverains. En effet, la circulation et le stationnement contribuent à l'érosion du chemin et pénalisent les riverains dans leurs déplacements et accès à leurs domiciles.

Monsieur le Maire reconnaît qu'il s'agit d'un véritable problème. Il convient de trouver une solution permettant aux riverains d'accéder à cette voie tout en limitant la fréquentation au maximum.

Un rendez-vous doit être programmé, sur place, pour étudier les dispositions à prendre.

CARREFOUR AVENUE PELLETIER et IMPASSE des LORETTES

Il est demandé la création d'un « passage piéton » permettant de sécuriser la traversée des usagers, à l'entrée de l'Impasse des Lorettes.

Cette requête doit être étudiée.

VIEUX CHEMIN de SAINTE-ANNE

Un chêne mort, en bordure de la voie de circulation, menace de tomber.

Cette essence est plantée sur une propriété privée. Toutefois, une visite sur place permettra d'envisager les mesures à prendre.

* * *

La séance est levée à 20 heures.

Le coordonateur des « comités de quartiers »,



Georges GIRAUD